

Le total des revenus doit correspondre au total des dépenses: la subvention demandée à l'AGECVM correspond à la différence entre les revenus espérés et les dépenses projetées pour votre comité

À remettre avant le 26 octobre 2012
AGECVM, 255, Ontario Est, local A3.85, Montréal, Québec, H2x 1 X6

